



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 3 MAI 2022, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 586-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 avril 2022, le conseil a adopté par résolution, le premier projet de règlement numéro 586-2022 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services de toilettage pour animaux comme usage complémentaire à l'habitation et de mettre à jour les normes relatives à la sécurité des piscines résidentielles* ».

2. Objet du premier projet de règlement

Ce premier projet de règlement a pour objet de mettre à jour les dispositions sur les piscines en accord avec le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* adopté par le gouvernement du Québec, d'autoriser les services de toilettage pour animaux à titre d'usage complémentaire à une habitation et de prévoir une norme de superficie minimale de terrain pour l'exercice d'un usage lié à la production de cannabis.

Celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 3 mai 2022 à 19 h 00, au bureau municipal, situé au 421, 4^e Avenue**, Sainte-Hélène-de-Bagot. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

4. Consultation du premier projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale/Règlements municipaux. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal, situé au 421, 4^e Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 avril 2022.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière